



20 mai 2019

(19-3491)

Page: 1/1

Original: anglais

INDE – TRAITEMENT TARIFAIRE DE CERTAINES MARCHANDISES

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par Singapour

La communication ci-après, datée du 17 mai 2019 et adressée par la délégation de Singapour à la délégation de l'Inde et à la délégation du Japon, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), Singapour informe les Membres prenant part aux consultations et l'Organe de règlement des différends qu'elle désire être admise à participer aux consultations de l'Inde avec le Japon faisant suite à la communication intitulée *Inde – Traitement tarifaire de certaines marchandises*, distribuée aux Membres de l'OMC le 14 mai 2019 (WT/DS584/1). Singapour étant l'un des plus gros exportateurs mondiaux de produits des technologies de l'information et de la communication (produits des TIC), puisque la valeur de ses exportations atteint 120 milliards de dollars EU chaque année, elle a un intérêt commercial substantiel dans cette affaire.

Singapour espère recevoir une réponse favorable à la présente demande.
